



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2023-097

PUBLIÉ LE 7 AVRIL 2023

Sommaire

Direction commune Centre Hospitalier de Saint-Esprit et Centre Hospitalier Ernest WAN-AJOUHU / Direction générale

R02-2023-04-06-00001 - AVENANT N°1 DELEGATION DE SIGNATURE CHSE
CH EWA (2 pages)

Page 3

Direction commune Centre Hospitalier de
Saint-Esprit et Centre Hospitalier Ernest
WAN-AJOUHU

R02-2023-04-06-00001

AVENANT N°1 DELEGATION DE SIGNATURE
CHSE CH EWA

AVENANT N°1

DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION COMMUNE N°2023-01-DELG.DC-CHSE/CH EWA

CENTRE HOSPITALIER ERNEST WAN AJOUHU (CH EWA) CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-ESPRIT (CHSE)

Il a été convenu ce qui suit :

CHAPITRE 3 — DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE PARTICULIÈRES AU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-ESPRIT

ARTICLE 10 : DELEGATION SPECIFIQUE : FAISANT FONCTION DE DELEGUEE DE SITE

Délégation de signature est donnée à Madame Malika **IFAIDI**, attachée d'administration hospitalière titulaire, responsable des services « Ressources Humaines », faisant fonction de déléguée de site, pour signer :

Supprimé : « En cas d'absence de Monsieur Marc-Antoine **JOACHIM** les bons de commande du CHSE ».

CHAPITRE 4 - DELEGATIONS PARTICULIÈRES AU CENTRE HOSPITALIER ERNEST WAN AJOUHU

ARTICLE 21 : DELEGATION SPECIFIQUE : FAISANT FONCTION DE DELEGUEE DE SITE

Délégation de signature est donnée à Madame Mirella **SAINT-AIME**, attachée d'administration hospitalière titulaire, faisant fonction de déléguée de site, pour signer :

Supprimé : « En cas d'absence de Monsieur Marc-Antoine **JOACHIM** les bons de commande du CHSE ».

Le présent avenant prend effet au 04 Avril 2023.

Il annule et remplace toutes les décisions de délégations de signature antérieures du Centre Hospitalier de Saint-Esprit et du Centre Hospitalier Ernest WAN AJOUHU.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique en application des articles D 6143-36 et R6143-38 du Code de la Santé Publique, portée à la connaissance du conseil de surveillance et des instances consultatives des Centres Hospitaliers de Saint-Esprit et Ernest WAN

AJOUHU, notifiée au Trésorier des établissements, diffusée en leur sein par voie de messagerie et d'affichage.

Notification en sera faite aux délégataires.

Fait à Saint-Esprit, le 04 Avril 2023

**Le Directeur de la Direction
Commune des CHSE et CHEWA**

Thierry LARGEN

